



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Guillaume HUBERT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

8 excusé(e)s :

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à M. Guillaume HUBERT
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Leslie SALIOT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU
M. Grégory FONTENEAU
Mme Laura ESNAULT

0 absent(e)

Secrétaires de séance : Mme Cécile MARCHAND – M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 31 octobre 2023
2023_11_06_02

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nomenclature : 322

Vente d'un terrain ZAC de la Bellangerie

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX présente le compromis de vente d'une parcelle de 450 m² située ZAC de la Bellangerie - tranche 2, en cours de négociation et invite le conseil municipal à donner pouvoir à M. le Maire pour les signer.

- Parcelle ZI 435 issue de la division de la parcelle ZI 423 : projet d'acquisition de M. Nicolas BIOULOU en qualité de président de la société VIVALDIES exploitant les « crèches VIVAMINI » dont le siège est situé au 8 rue de la cale Chancors - 35890 Laillé ou à défaut au profit de toute personne morale qui se substituerait. Lot de 450 m² au prix de 60 075,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à négocier puis à signer les compromis de vente de ce lot ainsi que tous les documents afférents à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

